

À PROPOS

5 ANS
L'Objectif de
l'Éducation
des Enseignants
sebl 

Volume 6 – Numéro 5
Décembre 2018

Avant qu'il ne soit trop tard

Malgré la neige et les - 20 °C, nous avons vécu un automne chaud côté revendications écologiques. Tout d'abord, en octobre dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiait un rapport accablant sur les conséquences néfastes d'un éventuel réchauffement climatique de 1,5 °C.

Il faut savoir que les estimations précédentes étaient basées sur un réchauffement de 2 °C. Un tel niveau de réchauffement entraînerait des conséquences désastreuses. Cependant, si nous arrivons à limiter à 1,5 °C l'augmentation de la température moyenne mondiale d'ici 2100, un certain nombre de conséquences liées aux changements climatiques pourraient être évitées.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a lancé un appel à l'ensemble de la population et des dirigeants. Nous avons deux ans pour limiter l'accélération du réchauffement de la planète. Tous les jours, nous devons agir.

Au début novembre, plus de 500 artistes, scientifiques et leaders de différents secteurs invitaient les Québécoises et Québécois à signer [Le Pacte pour la transition](#). En signant ce pacte, nous nous engageons à poser des gestes individuels afin de réduire notre empreinte écologique. De plus, les signataires demandent aux gouvernements de faire eux aussi leur part. Ainsi, tout le monde y met son grain de sel. À tous les paliers, nous devons agir.

Fixons-nous des objectifs réalisables. Tous les gestes sont importants : traîner une bouteille d'eau réutilisable avec soi pour la remplir plutôt que d'utiliser des bouteilles de plastique, traîner son sandwich dans un plat de plastique plutôt que dans un sac et ne pas faire tourner le moteur de notre voiture trop longtemps avant de partir ne sont que quelques exemples de changements à opérer.

Les citoyennes et citoyens ainsi que tous les gouvernements doivent agir concrètement et dans le même sens.

Nathalie Bouyer

**L'équipe du SEBL vous
souhaite à toutes et à
tous un très joyeux temps
des Fêtes!**

Comité sur la tâche

Depuis le début de l'année, un comité de travail issu du comité des relations de travail (CRT) se penche sur la tâche des enseignantes et enseignants. L'objectif de ce comité est d'en arriver à une compréhension commune de celle-ci. Nous avons donc été surpris d'entendre que plusieurs directions avaient lancé le message que l'annualisation serait grandement diminuée ou même abolie pour la rentrée 2019. De notre côté, l'Assemblée des personnes déléguées (APD) du 17 octobre 2018 a mandaté à l'unanimité le Comité exécutif (CE) pour étendre la pratique de l'annualisation à tous les secteurs de la formation générale des jeunes et à l'ensemble de la tâche. Il est bon de se rappeler que l'annualisation est le fruit de plusieurs luttes syndicales pour faire reconnaître l'ensemble de notre implication dans les écoles et que celle-ci favorise grandement l'organisation scolaire et donc le travail des directions. Dans un contexte d'alourdissement de la tâche et du déclin des conditions de travail des enseignantes et enseignants, le SEBL continuera de revendiquer la pleine reconnaissance de la tâche effectuée chaque jour par ses membres.

Thierry Lajeunesse

Avez-vous rempli votre déclaration d'acte à caractère violent?

La violence dans les écoles est devenue un problème important. Les statistiques de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) classaient la profession enseignante, en 2015, au deuxième rang des professions les plus touchées par la violence en milieu de travail. Le personnel enseignant est non seulement victime de violence, il est aussi victime de la banalisation du phénomène. Dans ce contexte, il est nécessaire de dénoncer toute forme de violence, qu'elle soit physique, verbale, psychologique ou à connotation sexuelle. C'est pourquoi, dans tous les cas, il est recommandé de remplir la *Déclaration d'acte à caractère violent* qui doit être disponible au secrétariat de chaque établissement et sur le bureau virtuel au <https://www9.cssmi.qc.ca/webqarh/accident/formulaire.php>. Il est important de rappeler que la direction n'a aucune raison de limiter ou d'empêcher l'utilisation de la déclaration. Au contraire, comme mentionné dans la *Politique pour prévenir et contrer la violence* (FGJ-17), la direction doit assurer un milieu sécuritaire et pacifique favorable à la réalisation du plan de réussite de l'établissement.

En remplissant le formulaire, les enseignantes et enseignants contribuent à compiler les informations pertinentes et à briser le mur du silence. De plus, les informations recueillies permettront au Syndicat d'avoir un portrait plus juste de la violence en milieu scolaire et de faire les interventions nécessaires pour soutenir le personnel enseignant.

Claudine Fournier

Le 6 décembre 1989

Le 6 décembre 1989. Drame à la Polytechnique. Quatorze personnes ont été sauvagement abattues parce qu'elles étaient des femmes. Ne les oublions pas! Pensons aussi à leurs familles et à leurs amies et amis qui vivent encore avec le poids d'avoir perdu un être cher. Honorons la mémoire de Geneviève, Hélène, Nathalie, Barbara, Anne-Marie, Maud, Maryse, Michèle, Anne-Marie, Barbara, Annie, Sonia, Maryse, Annie.

Depuis 1991, le Canada a décrété le 6 décembre comme étant la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et pourtant, trop de femmes se font encore intimider, abuser et harceler en raison de leur sexe.

Le nombre de femmes victimes de violence est disproportionné. Alors, ensemble, optons pour un monde égalitaire et un monde dénonçant la misogynie et le sexisme. Un premier geste concret serait déjà de parler sans distinction de genre.

Nathalie Bouyer

EHDAA : le formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche (8-9.07)

Quand utiliser le formulaire?

Le formulaire doit être utilisé pour faire une demande ou une révision de services d'appui. Vous devez aussi l'utiliser lorsque vous percevez chez l'élève des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persistent ou des signes de déficience ou de handicap.

Pourquoi utiliser le formulaire?

En plus de faire partie intégrante de l'entente nationale, le formulaire est devenu un outil de travail important pour faire le suivi des demandes à propos d'un élève à risque ou HDAA. Aussi, toutes les sections sont accompagnées d'extraits de la convention collective expliquant les délais imposés pour obtenir une réponse et les recours possibles en cas de refus.

Si j'ai un élève qui reçoit une cote TC en cours d'année, comment fonctionne le remboursement si cela a pour effet de créer un dépassement?

C'est la date inscrite sur ce formulaire qui servira à établir la compensation accordée rétroactivement pour un élève identifié en cours d'année et qui amène un dépassement dans son groupe.

Une bonne habitude!

Le formulaire dûment rempli, daté et signé par vous et votre direction ainsi que la réponse écrite de votre direction (page 3 du formulaire) doit être conservé dans le dossier d'aide particulière (DAP). Prenez l'habitude d'utiliser le formulaire pour toute demande afin d'assurer un suivi dans le dossier de l'élève.

Vous trouverez le formulaire à lesebl.ca sous l'onglet *Dossiers*, puis sous *EHDAA*. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Claudine Fournier

Page 1 of 3
À remplir par l'enseignant(e)

Commission scolaire
de la Saguenay-Lac-Saint-Jean

l'élève
L'élève

Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche
(Article 8-9.07)

Année scolaire 20__-20__

Date de la demande : _____

Lorsque l'enseignant ou l'enseignant(e) perçoit chez l'élève des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persistent ou des signes de déficience ou de handicap, consulter les interventions qu'il ou elle a effectuées et les services d'appui acceptés tels ou tels ou à pu avoir accès, elle ou il peut soumettre la situation à la direction de l'école à l'aide de ce formulaire.

Nom de l'élève : _____ No de fiche : _____

Date de naissance : _____ Date actuelle : _____

Nom de l'enseignant(e) : _____

Dossier d'aide particulière : Oui non École : _____

A) MOTIF(S) DE LA DEMANDE

Nouvelle situation de l'élève

Services d'appui actuels ne répondent plus aux besoins de l'élève

Reconnaissance de l'élève en difficulté d'apprentissage

Reconnaissance de l'élève en trouble du comportement

L'élève présente des signes de déficience ou de handicap ou des difficultés particulières d'adaptation.

NOTE : Ce formulaire doit mettre en place un comité d'intervention dans les 15 jours qui suivent la réception de cette demande (D. 103, R. 6.0.05, et 2010-2015). La décision de la direction prendra effet au plus tard 15 jours suivant le dépôt de la demande.

B) DESCRIPTION DE LA SITUATION PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLÈVE

DOCUMENT DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU DOSSIER D'AIDE PARTICULIÈRE DE L'ÉLÈVE

Page 1 de 3

Assurances collectives 2019

À partir du 1^{er} janvier 2019, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Bonne nouvelle! Pour 2019, nous aurons une diminution moyenne des primes de 5,3 %, ce qui inclut l'assurance vie, l'assurance salaire de longue durée ainsi que l'assurance maladie.

Qu'est-ce qui explique cette baisse? Ce sont nos résultats d'expérience de la dernière année, notamment le fait de passer aux médicaments génériques. La FAE, en tant que preneuse d'assurance, fait affaire avec La Capitale depuis ses débuts en 2006 et elle a su démontrer, au fil des ans, la crédibilité du groupe (contrat 9995).

Sachez que nous payons ce que nous consommons, incluant un pourcentage de frais d'administration. Voici les coûts par période de paie pour 2019 pour l'assurance maladie :

	Maladie 1	Maladie 2	Maladie 3
Individuel	34,57 \$	46,25 \$	61,26 \$
Monoparental	50,49 \$	69,73 \$	92,15 \$
Familial	83,16 \$	113,12 \$	146,88 \$

Pour plus de détails, vous pouvez consulter notre site au lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres, rubrique Assurances.

Nelson Costa

Stagiaires : Vigilance

Plusieurs d'entre vous s'impliquent dans la formation de la prochaine génération d'enseignantes et d'enseignants. Cette participation essentielle à la relève de notre profession est reconnue, notamment dans un arrangement local intitulé *Encadrement des stagiaires*. Celui-ci prévoit que les enseignantes et enseignants qui accueillent une ou un stagiaire peuvent se prévaloir d'une compensation en temps ou en argent pour cet aspect de notre tâche¹. La CSSM nous a récemment informés qu'elle ne comptait plus respecter le texte de notre arrangement local lorsqu'un stagiaire abandonnera son stage avant la fin de celui-ci. La Commission prévoit ajuster la compensation au prorata du stage effectué. Pour le SEBL, il est clair que notre arrangement local ne prévoit aucune disposition de la sorte. Dans un cas comme celui-ci, la compensation doit être versée en totalité à l'enseignante ou l'enseignant associé. Nous vous demandons donc de nous informer de tout stagiaire qui quitte en cours de stage et de toute situation impliquant une compensation inférieure à celle prévue à notre arrangement local négocié de bonne foi et signé par les parties patronale et syndicale.

Nelson Costa et Thierry Lajeunesse

1. Extrait de l'arrangement local signé le 28 septembre 2017 (page 6 sur 11) :

4.1.1 A. Deux journées de compensation sont accordées aux enseignantes ou aux enseignants associés pour chaque stagiaire reçu étant entendu que pour le stage 1, un groupe équivaut à un stagiaire. Ces deux journées sont ainsi définies : l'équivalent de deux (2) journées nécessitant ou pas de suppléance. Le choix de prendre les journées avec ou sans suppléance appartient à l'enseignante ou à l'enseignant.

L'entièreté de l'arrangement local est disponible à lesebl.ca, Conventions collectives et lois, rubrique Entente locale.

La retraite : Pensons-y!

Au 1^{er} juillet 2019, l'âge de la retraite sans réduction passera de 60 ans à 61 ans. Les 35 ans de service **demeurent** et nous verrons apparaître le facteur 90 avec 60 ans d'âge et au moins 30 années de service.

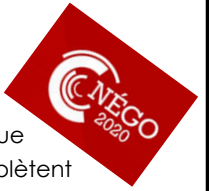
Avez-vous déjà contacté votre syndicat en lien avec la retraite? Si non, saviez-vous que nous pouvons vous accompagner lors de cette démarche importante de votre vie? Si vous êtes à moins de 5 ans de votre retraite, nous vous invitons à nous contacter pour une rencontre personnalisée.

De plus, une rencontre préparatoire à la retraite est présentée à tous les ans durant le mois de novembre par l'Association des personnes retraitées de la FAE. Il est suggéré de suivre cette formation deux ans avant la prise de la retraite.

La retraite ça se prépare! Si vous êtes dans la quarantaine, c'est un bon moment pour commencer à y réfléchir. Bien sûr, si cela est de l'ordre financier, nous vous suggérons de contacter

Mme Natalie Dumont de la Caisse du Secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides au poste 1707, que vous soyez membres ou non de la Caisse. Par contre, s'il s'agit de votre fonds de pension, nous pouvons vous aider. Avez-vous fait tous vos rachats? Par exemple, un congé de maternité non racheté, un congé sans solde, etc. Pour avoir l'esprit tranquille, nous vous invitons à communiquer avec Retraite Québec au 1 800 463-5533.

Consultation sur la négociation



Vous avez **jusqu'au 9 décembre** pour compléter la consultation en vue des demandes de la prochaine négociation nationale. C'est le moment de vous exprimer et de nous dire quels sont les enjeux importants que vous voulez voir inscrits dans nos prochaines revendications. Plus il y a d'enseignantes et d'enseignants qui complètent la consultation, plus les revendications spécifiques au SEBL seront considérées. Il nous apparaît donc très important que toutes et tous complètent cette consultation. La marche à suivre se trouve sur un document intitulé *À vous la parole* qui vous a été remis et sur lequel il y a un mot de passe unique.

Normand Marquis

Le comité de négociation de la FAE visite les personnes déléguées du SEBL



De gauche à droite : **Roxanne Guay**, enseignante à la CSSMÎ, **Nicolas Dionne**, conseiller syndical à la FAE, **Luc Ferland**, vice-président aux relations du travail à la FAE, **Gaétan Lévesque**, avocat et porte-parole, **Roxanne Messier**, enseignante à la CSDM et **Marie-Andrée Bénard**, conseillère syndicale à la FAE.

Grande marche - La planète s'invite au parlement



Cette grande marche pour le climat aura lieu le **8 décembre à 13 h à la Place du Canada à Montréal** (Métro Bonaventure et Lucien-L'Allier), au cœur de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24). D'autres marches seront organisées partout dans le monde. Tous ces événements visent à demander aux gouvernements de reconnaître l'urgence climatique et la protection de la biodiversité, développer un plan climatique qui respecte les cibles exigées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures et mettre un terme à toutes les subventions allouées aux combustibles fossiles.

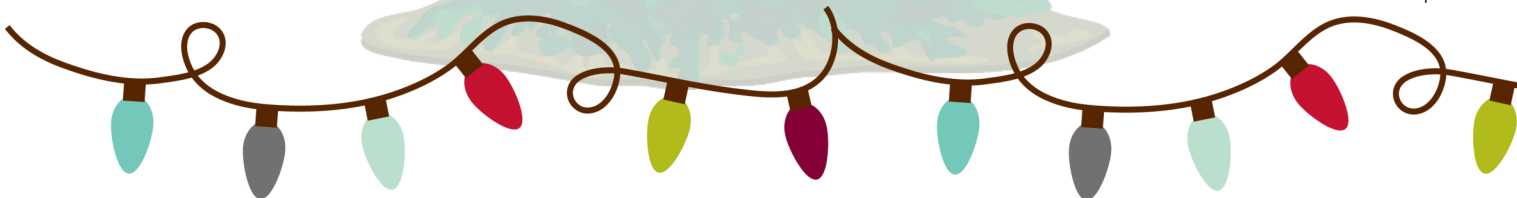
Vous pouvez partager l'[événement Facebook](#).

Pascal Morand

Formation sur le projet éducatif Tournée des établissements

La tournée des établissements va bien! À ce moment-ci, une trentaine d'écoles et de centres ont reçu notre visite qui vise à vous soutenir dans la mise en place du nouveau projet éducatif. Compte tenu des importants changements qui pourraient toucher votre quotidien et afin de protéger votre autonomie professionnelle, nous tenons à vous réitérer que les membres du Comité exécutif sont disponibles pour aller vous rencontrer et répondre à vos questions.

Normand Marquis



5 ANS
sebl

Coordonnées
4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7
Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615
Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca
www.facebook.com/seblaurentides